

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS QUAI ET/OU ABRI POUR EMBARCATION NAUTIQUE

Requérant – Informations générales

- Propriétaire
- Représentant autorisé (joindre une procuration) www.bellechasse.ca/procuration
- Professionnel, nom de l'entreprise : _____
- Entrepreneur, nom de l'entreprise : _____
- Membre de la famille, indiquer le lien familial : _____

Requérant- Coordonnées

Prénom et nom		
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone (cellulaire)	Téléphone (autre)	
Adresse courriel		

Localisation des travaux

Nom du propriétaire (prénom et nom) :		
Nom du/des cours d'eau (si connu(s)) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Numéro du/des lots :		

Quai et abri pour embarcation et précisions sur les travaux

Description des travaux et exigences

Vous devez vous assurer de respecter les lois et règlements ainsi que les exigences suivantes :

Un quai et/ou abri :

- Doit être situé sur le littoral;
- Doit être d'un maximum de 20 mètres carrés (215 pieds carrés) pour l'ensemble du quai et de l'abri, incluant la passerelle d'accès à partir du terrain. On ne peut avoir par exemple un quai de 20 m2 et un abri de 20 m2;
- Doit être flottant avec des ancrs, sur pilotis ou sur roues.

Une descente à bateau privée n'est pas autorisée sur la rive mais elle peut être construite à même le quai.

Une descente à bateau publique n'est pas autorisée au niveau de la MRC. Voir le niveau gouvernemental pour un tel projet.

Un abri pour embarcation nautique n'est pas un hangar à bateau. Un abri est une construction ouverte avec une toiture temporaire.

Les caissons existants en pierres ou en bois ne sont plus autorisés et ne peuvent être réutilisés lors de la reconstruction d'un quai ou d'un abri.

Quai et abri pour embarcation nautique

Indiquer le système de mesure utilisé : métrique impérial

Type d'utilisation Publique Résidentielle Commerciale/industrielle Autre (préciser) : _____

Travaux requis :

Nom du cours d'eau (si connu) : _____

La demande concerne : Quai Abri pour embarcation nautique Quai et abri pour embarcation nautique

Indiquer Nouvel aménagement Remplacement Agrandissement Modification/réparation

Autre (préciser) _____

Largeur approximative du lit du cours d'eau (littoral) à l'emplacement des travaux : _____

Dimensions de l'ouvrage projeté : _____ Fournir un croquis avec les dimensions et la localisation sur le littoral

Superficie de l'ouvrage existant à conserver (si applicable) : _____

Superficie de l'ouvrage projeté : _____

Matériaux utilisés :

Ancrage/assise; _____

Structure; _____

Plancher; _____

Superficies affectées par l'activité visée :

Littoral : _____

Rive : _____

Localiser sur une carte ce qui existe (préciser ce qui est à conserver et à enlever) et ce qui est projeté.

www.bellechasse.ca/carte-demande-permis-cours-d-eau

Description plus détaillée des travaux/ de l'activité projetée;

Réalisation des travaux

Date des travaux :	Valeur des travaux :
Exécutant des travaux :	<input type="checkbox"/> REQUÉRANT NOM : _____
	<input type="checkbox"/> ENTREPRENEUR NOM : _____ #RBQ : _____ NOM DU REPRÉSENTANT : _____
	NUMÉRO DE CELLULAIRE : _____ COURRIEL : _____ ADRESSE COMPLÈTE : _____

Localisation des travaux/activités sur la carte et calcul des superficies

Localisation :

Chacune des interventions doit être localisée sur une carte.

Localiser à l'aide des outils de la carte présente sur le site internet de la MRC ou sur une autre carte, les travaux projetés.

Lien pour accéder à la carte de la MRC. www.bellechasse.ca/carte-demande-permis-cours-d-eau

Cette carte doit montrer en plus des travaux projetés, les milieux hydriques et humides.

Le requérant ne doit pas seulement se fier à la carte fournie par la MRC mais doit vérifier sur place et au besoin identifier les milieux hydriques et humides qui peuvent ne pas apparaître sur la carte.

Utiliser les services d'un professionnel pour localiser les milieux hydriques et humides si nécessaire.

Superficies :

Vous pouvez calculer les superficies affectées par les travaux en utilisant la même carte : www.bellechasse.ca/carte-demande-permis-cours-d-eau

Dépôt de la demande

Une demande de permis en ligne peut être déposée à partir du site internet de la MRC avec les documents requis. Elle peut aussi être déposée aux bureaux administratifs de la MRC ou par la poste.

Les documents suivants doivent être remis pour l'analyse de la demande :

- Formulaire de demande de permis/certificat complété et signé.
- Le plan localisant les travaux avec l'indication des milieux hydriques et humides. Une carte avec la matrice graphique peut être utilisée à partir du site internet de la MRC. www.bellechasse.ca/carte-demande-permis-cours-d-eau
- Procuration signée par le propriétaire doit être remise lorsque requis.
- Déclaration du requérant signée (à la section suivante).
- Des photographies prises avant et après les travaux peuvent être demandées. Les photographies d'avant les travaux peuvent être remises au même moment que la demande, ce qui facilite l'analyse de la demande.

Il est possible que d'autres documents soient demandés à la suite de la réception de la demande.

Votre demande de permis sera traitée une fois que tous les documents requis et nécessaires nous auront été fournis.

Vous devez également signer et dater la page suivante.

Signature : _____

Date : _____

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

1. L'activité que je souhaite réaliser n'est pas visée par l'article 3 suivant du Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations.

Article 3.

Le présent règlement ne s'applique pas aux activités suivantes:

- 1° aux activités réalisées par un ministère ou un organisme public;
 - 2° aux activités réalisées conformément à une ordonnance émise en vertu de la Loi ou à un avis d'exécution émis en vertu de la Loi sur certaines mesures permettant d'appliquer les lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages (chapitre M-11.6);
 - 3° à la construction et à l'entretien d'une installation de gestion et de traitement des eaux usées domestiques visée par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22);
 - 4° aux activités encadrées par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (chapitre A-18.1, r. 0.01), à l'exception: a) de la construction, de l'élargissement et du redressement d'une route dont la gestion relève du ministre responsable de la Loi sur la voirie (chapitre V-9) et qui est classée autoroute, route nationale, route régionale ou route collectrice; b) de la construction, de l'amélioration et de la réfection d'un chemin ou d'une route qui longe un lac ou un cours d'eau en empiétant sur son lit ou son écotone riverain au sens de l'article 2 de ce règlement;
 - 5° aux activités réalisées dans un milieu naturel ou un territoire désigné en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), lorsque ces activités font l'objet d'une autorisation en vertu de cette loi;
 - 6° aux activités réalisées dans un refuge faunique visées par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1);
 - 7° aux activités réalisées dans l'habitat d'une espèce menacée ou vulnérable qui est identifié en vertu de l'article 11 ou 12 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01), lorsque ces activités font l'objet d'une autorisation en vertu de cette loi ou en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
 - 8° aux activités impliquant l'utilisation de pesticides visées par le Code de gestion des pesticides (chapitre P-9.3, r. 1) et par le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (chapitre P-9.3, r. 2).
2. Les conditions applicables à l'activité en vertu Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations seront respectées lors de la réalisation des travaux.
3. J'ai effectué une vérification du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, et je confirme que les travaux que je souhaite réaliser sont exemptés d'une autorisation ministérielle en vertu de la Loi, selon l'article ____ (*indiquer le numéro de l'article si les travaux sont exemptés*) du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement applicable à ma situation.
4. Tous les renseignements transmis sont exacts et complets et je me conformerai aux dispositions des lois et règlements en vigueur.
5. Qu'en tant que titulaire d'un permis ou d'un certificat délivré, je suis tenu de m'assurer que les travaux sont réalisés à l'intérieur du délai du permis. À défaut, le permis/certificat est annulé de plein droit.
6. Qu'en tant que titulaire d'un permis ou d'un certificat délivré, je suis tenu de m'assurer que la réalisation de mon activité est conforme à toutes lois ou à tous autres règlements, notamment en obtenant toute autre autorisation requise.

Déclarant :

Prénom, Nom (en lettres moulées)

Signature

Date

CONFORMITÉ À LA LOI 25

En soumettant ce formulaire, vous consentez à ce que la MRC de Bellechasse collecte et utilise les renseignements personnels fournis aux fins de traitement de votre demande. Vos données pourraient être communiquées à notre plate-forme de gestion Monday et pourraient être conservées à l'extérieur du Québec.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de votre consentement en contactant notre responsable de la protection des renseignements personnels à abeaudoin@bellechasse.ca. Pour plus de détails, consultez notre politique de confidentialité : www.bellechasse.ca/confidentialite/